

Compte-rendu de la CAP des Adjointes Administratives des Administrations de l'Etat

26 juin 2018

La CAP est présidée par Marie-Christine PERRAIS, adjointe à la sous-directrice de la modernisation et de la gestion statutaires, au SG/DRH. CGT est désignée comme secrétaire adjoint (tour de rôle entre les organisations syndicales).

Déclaration des élues

Madame la présidente, chers collègues,

2018 est une année négative pour le pouvoir d'achat dans la Fonction publique : gel de la valeur du point, rétablissement du jour de carence, augmentation de la cotisation retraite, report du calendrier PPCR, hausse de la CSG avec des modalités de compensation dégressives de fait à compter de 2020.

La CFDT a dénoncé toutes ces mesures ; elle a obtenu que le rendez-vous salarial 2018 (pour les mesures qui s'appliqueront à compter de 2019) soit avancé au mois de juin (au lieu de l'automne) avant les arbitrages budgétaires.

Il est temps que le travail et l'investissement professionnel de l'ensemble des agents publics soient reconnus !

Au cours de ce rendez-vous salarial, la CFDT demandera que des mesures générales soient prises, bénéficiant à l'ensemble des agents : augmentation de la valeur du point, attribution uniforme de points d'indice, suppression du jour de carence.

Elle rappellera aussi que les dispositions du protocole PPCR visaient à l'amélioration des déroulements de carrière et que certains textes ne sont toujours pas parus ! Cette revalorisation des grilles se doublait d'un engagement à mener régulièrement des négociations salariales indispensables pour maintenir, et même améliorer sur le long terme, la cohérence des carrières, entre autres par l'augmentation de la valeur du point d'indice.

La concertation, qui doit déboucher sur une négociation, est engagée entre le gouvernement et les organisations syndicales pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Pour la CFDT, l'objectif est clair : arriver à l'égalité réelle le plus rapidement possible, ce qui passe aussi par des engagements budgétaires de la part des employeurs. Dès le rendez-vous salarial du mois de juin, la CFDT exige que le gouvernement s'engage concrètement :

- par des mesures portant sur les déroulements de carrière en améliorant notamment les ratios de promotion, pour rattraper les retards de carrière des femmes ;
- par des mesures portant sur des rattrapages des écarts constatés entre les femmes et les hommes sur les montants indemnitaires et par le refus du mérite individuel, source d'inéquités constatées entre les femmes et les hommes.
- Le dispositif de compensation de la hausse de la CSG décidé par le gouvernement est dégressif de fait à compter de 2020. Pour la CFDT, c'est inacceptable : les fonctionnaires n'ont pas vu leur pouvoir d'achat augmenter en dépit des annonces et promesses faites par le candidat Emmanuel Macron. Sans revenir sur les dispositions qui permettent à l'ensemble des agents de bénéficier de la compensation, le gouvernement doit s'engager à ce que le montant de la compensation soit révisé au moins tous les ans, sinon tous les mois, pour tenir compte des changements de situation individuelle.
- Merci pour votre attention.

Réponses de l'administration

Mobilités : une note sera adressée aux chefs de service afin qu'ils transmettent aux agents leur classement sur le poste demandé avant que la PM 104 ne soit transmise à l'administration centrale. L'administration recommande aux agents souhaitant une mobilité de joindre leur CV à leur PM 104.

Règles de gestion : l'administration confirme que pour être promu à AAP1, les agents doivent avoir 5 ans d'ancienneté dans le grade d'AAP2 et 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon de ce grade.

Examen professionnel 2017 à AAP2 : 45 postes étaient ouverts, 36 agents ont été admis. Nous avons demandé à l'administration que devenaient les 9 postes non pourvus. La présidente va se renseigner.

Plan de requalification 2018 à SACDD : 8 agents ont refusé leur promotion.

Approbation des procès-verbaux de 2016

Les procès-verbaux de la CAP des 16 et 17 février 2016 et 14 et 15 décembre 2016 ont été approuvés.

Demande d'intégration directe

Nom	service d'origine	service d'accueil	date d'effet
ASDRUBAL Maggy.....	FPH.....	PN Guadeloupe.....	01/07/2018
CATALAN Muriel	Mairie de Pourrières.....	ENSM Marseille	01/09/2018
CIMBER Monique-Liliane....	FPH.....	PN Guadeloupe.....	01/07/2018
FATTORE Evelyn.....	Ministère de l'Intérieur	PN Guadeloupe.....	01/07/2018

Détachements

Nom	service d'origine	service d'accueil	date d'effet
BORDELET Claire.....	Vallée Sud Grand Paris.....	AFB 94.....	01/09/2018
GRADENIGO Aïda	Mairie Neuilly Plaisance	AFB 34.....	01/09/2018
LAMIAUX Arnaud	ONF	AFB 94.....	01/09/2018
LE BRAS David	Ministère de la Défense.....	AFB 29.....	01/09/2018
LOSSILA Stéphane.....	Mairie La Grande Motte.....	AFB 34.....	01/09/2018
PEREIRA Hélène	CIG Gde couronne région IDF..	AFB 94.....	01/09/2018
POIAGHI Cécilia.....	Mairie d'Arnouville	AFB 94.....	01/09/2018
RINGENBACH Sandrine	Mairie de Cergy	AFB 34.....	01/09/2018
SIRIANNI Emmanuelle	CD Moselle.....	AFB 34.....	01/09/2018

Mobilités

La date d'effet est au 1^{er} septembre 2018 sauf mention contraire

Nom	service d'origine	service d'accueil	N° Poste
MULTON Céline	DREAL AURA.....	IFSTTAR Lyon-Bron.....	214551

**La prochaine CAP "promotions 2019 et mobilités" aura lieu le 28 novembre 2018
avec une pré-CAP le 13 novembre 2018**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élues CFTD

Isabelle LOUARABI VNF DTRS **06.71.67.40.42**
isabelle.louarabi@vnf.fr

Marie-Paule MINANA DDTM Bouches du Rhône **06.78.84.19.49**
marie-paule.minana@bouches-du-rhone.gouv.fr